

Proposition du Conseil administratif du 27 août 2014 en vue du bouclage du crédit d'investissement d'un montant de 3 627 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de 52 véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale (tranche 2007/2008) (PR-659) et de l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 97 796,06 francs.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Selon les dispositions de la Loi sur l'administration des communes (B 6 05, article 30, alinéa 1, lettre e), et de son règlement d'application (B 6 05.01, article 35), cette proposition a pour but de vous présenter le décompte final du crédit d'investissement PR-659. Sa gestion incombe au Service logistique et manifestations du département de l'environnement urbain et la sécurité, la cellule administrative de la Commission de gestion des véhicules lui étant rattachée.

Dans le cadre de cette demande de crédit, le Service des espaces verts (SEVE) a fait valoir de nouveaux objectifs relatifs au développement de sa filière bois et a présenté la stratégie de renouvellement suivante:

- reprise de l'ancien matériel forestier du SEVE, soit:
 - un tracteur Steyr 4120 Profi;
 - une remorque Stepa.
- acquisition d'un nouveau matériel mieux adapté, soit:
 - un tracteur d'une puissance minimale de 150 kW (200 CV);
 - une remorque forestière;
 - un broyeur à bois.

Cette stratégie de renouvellement, soumise à la Direction financière, a été validée par le Conseil administratif en date du 18 avril 2012. La commission des finances en a été informée par une note du 20 avril 2012 de M. Pierre Maudet, alors maire de la Ville de Genève, à l'adresse de M. Olivier Fiumelli, alors président de la commission des finances.

Cette opération a dès lors engendré un dépassement sur la proposition PR-659 pour l'acquisition du nouveau matériel.

Ce dépassement a toutefois été compensé partiellement par une plus-value effectuée lors de la reprise de l'ancien matériel forestier du SEVE par le fournisseur du nouveau tracteur, comme décrit ci-après:

PFI 110.034.13 et 111.034.14	Fr.
OTP I2800151 Administration, véhicules légers et engins	
Crédit PR-659, délibération I, voté le 13 mai 2009	3 432 000,00
Total dépensé hors valeur de reprise	3 529 796,06
Dépassement	97 796,06
Valeur de reprise de l'ancien matériel	
(par la société Atelier mécanique Jacques Graf, sise à Bernex)	110 163,47
Aliénation de l'ancien matériel acquis dans la proposition PR-386	
(valeur comptable nette au 31 décembre 2012)	62 292,01
Gain comptable	
(enregistré dans le compte de fonctionnement)	47 871,46

Projet de délibération

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 3 432 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement de certains véhicules légers et engins spécifiques de l'administration municipale (véhicules de type A et C) est bouclé.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif, un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article premier de 97 796,06 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 3. – Le crédit complémentaire mentionné à l'article 2 sera amorti avec le crédit initial sur les annuités restantes.

Art. 4 – L'ancien matériel forestier du SEVE (dont la valeur comptable résiduelle est de 62 292 francs), acquis dans la proposition PR-386, est transféré du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de son aliénation.